

---

Discours de la députation de la société populaire des sans-culottes de Bouleurs, canton de Crécy, qui félicite la Convention de la découverte de la conspiration et réponse du Président, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Jean Henri Voulland

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Voulland Jean Henri. Discours de la députation de la société populaire des sans-culottes de Bouleurs, canton de Crécy, qui félicite la Convention de la découverte de la conspiration et réponse du Président, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 683-684;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_21071\\_t1\\_0683\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21071_t1_0683_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

pèse vos crimes dans sa main, et le glaive de la loi vous attend. S. et F. »

Et. BAUDINOT (*agent nat.*), BOUNIN, GAYET (*v.-présid.*), DARGAUD, P. SAULNIER.

### 35

Le citoyen Tandau fait offrande à la patrie d'un nouveau moyen pour forer et polir, au même instant, un canon de fusil par un seul homme : il a en outre celui d'en accélérer le travail avec moins d'efforts : il fait don à la Convention des desseins qu'il a faits à ce sujet.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public, section des armes (1).

### 36

Le 1<sup>er</sup> bataillon de la gendarmerie à pied, 33<sup>e</sup> division, suivant l'armée des côtes de Cherbourg, exprime à la Convention les sentiments d'horreur qu'il a conçus, en apprenant la conspiration des contre-révolutionnaires qui voulaient attenter à la représentation nationale. Ces braves militaires jurent tous de mourir en défendant la République, et de combattre ses ennemis jusqu'au dernier soupir : ils offrent une somme de 300 liv., déposée sur le bureau, pour le soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Caen, 8 germ. II] (3).

« Représentants,

Le 1<sup>er</sup> bataillon de la gendarmerie à pied, 33<sup>e</sup> division, suivant l'armée des Côtes de Cherbourg, vient d'apprendre avec douleur qu'une conspiration des plus horribles voulait attenter à la représentation nationale et à la liberté du peuple français. Nous avons frémi tous à cette nouvelle. Le bataillon se serait transporté en masse à la Convention pour lui faire un rempart que les scélérats n'auraient franchi qu'en marchant sur nos cadavres palpitants. Mais après cette sainte fureur nous avons réfléchi que nos braves frères d'armes, les Parisiens, étaient là. Persuadés des sentiments qui les animent pour la liberté dont cette ville a été le premier berceau, ils soutiendront glorieusement leur ouvrage. Et toi, montagne divine, d'où découle la sagesse et la vertu qui font trembler tous les tyrans de l'univers, lance tes foudres contre tous les scélérats qui chercheraient à détruire ton auguste ouvrage. Ecrase tous les monstres du marais qui osent lever une tête altière en voulant attiser parmi nous le flambeau fatal de la guerre civile... Guerre cruelle, et dont le funeste tableau n'a pu encore s'effacer de nos yeux depuis les affaires tant ressenties du

(1) P.V., XXXIV, 320. J. Sablier, n<sup>o</sup> 1232; B<sup>m</sup>, 18 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Taudart pour Tandau.

(2) P.V., XXXIV, 320 et XXXV, 110; B<sup>m</sup>, 17 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C. 297, pl. 1020, p. 25.

Mans et de Savenay, où l'amour de la patrie guida nos pas. Ces conspirateurs et ces usurpateurs du droit de citoyen, avides du sang des humains, voulaient-ils donc encore une seconde Vendée ? Non, ta surveillance et ta fermeté déjoueront toujours leurs projets et la République sera affermie sur des bases inébranlables, pour le bonheur de tous. Déjà nous sommes instruits que les auteurs de cette conspiration sont sous le glaive de la loi. Le peuple souverain sera bientôt vengé ! Nous jurons tous de mourir en défendant la République, une, indivisible et impérissable et de combattre jusqu'au dernier de ses ennemis. Quoique pour la plupart courbés sous le poids des ans et couverts d'anciennes blessures, le zèle nous portera toujours où l'honneur de défendre la patrie nous appellera. Le courage fait le soldat et le guerrier français n'a pas d'âge.

Nous t'adressons la somme de 300 livres, fruit de nos épargnes, que nous destinons pour le soulagement des veuves et des orphelins de nos frères, morts en défendant la patrie. Vive la République, vive la Montagne, union, fraternité, liberté, égalité ou la mort. »

FLANDRES, KOLE-KERATH (*Chef de b<sup>m</sup>*), LARROZE (*chirurgien*), ZARGUILGEN (*m<sup>at</sup>-des-logis chef*), GUIAUT (*lieut.*), WARNIER, DUPONT, FIERRBAULT, ALLEAUME, STUARD, DECLEF (*lieut.*), ARMINJON, FRANZEN, GODEFROY, JOILLIQU (*cap<sup>e</sup>*), SOUGEUX (*brigadier*), ANDRÉ, LEVIN (*m<sup>at</sup>-des-logis*), GUIDON (*brigadier*), HÉBERT (*brigadier*), DOICQUELEN, SEHET (*secrét.-greffier*), NORAUT, MESSIE, GOULLARD, LAMOTTE, VERNON (*lieut.*), MOREL, P.-J. SOMON (*brigadier*), GUIARD, Gr. GRANTE, GYLBERT, André JAQUET, BUSLILIER, COLOMBIER, BUDUILLE, THUMERREAU, GÉRARD, GODARD, NICOLLÉ, J. MULOT, RONDEAU, LECLAIRE, HUPÉ, JENESTA, LAWRUNT, PROYER le jeune, MARTINICO, JOUSSELIN, TISSIER (*m<sup>at</sup>-des-logis*), MÉNARD, DIDIET, PINSON, BAALY (*lieut.*) GAUDON, STADLER, DOUCHET, WATRIN (*m<sup>at</sup>-des-logis*) Fr. DALLONNEAU, HENRIOT (*brigadier*), CHÈQUE, CHAPUIS (*cap<sup>e</sup>*), CATINA, DUCAIL (*brigadier*), SAUSTE (*adjud<sup>t</sup>-major*), DEROZÉ, LAFARGUE, DURIEZ, DORQUORÉ (*brigadier*), CHIQUET, OLIN, BADEAU, CATHOUX, GUTINE, PATTENOSTRE, HOLZHER, REMILLON, GUÉDOT, BRUN, Etienne COURTURIÉ, GARNIER, NESS (*cap<sup>e</sup>*), VANNISSON, BOITHUE, WARNIER cadet, LE RAY (*m<sup>at</sup>-des-logis*), MONET, WILLARD, ROBERT, ROUDEHART, HUREL.

### 37

La société populaire des sans-culottes de Bouleurs, et tous les sans-culottes de cette commune, canton de Crécy, s'expriment avec énergie par l'organe d'un de leurs concitoyens (1) qui est admis à la barre et donne lecture d'une adresse.

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

C'est à vous que j' devons la découverte de cette horrible conspiration toute prête à éclater contre nous tous; c'est donc à vous que j'en rendons grâces, puisque sans vous, j' serions tous perdus; restez donc à votre poste; j'avous

(1) P.V., XXXIV, 320.

en prions avec tous nos bons sans-culottes. Vous avez commencé l'ouvrage; il n'appartient qu'à vous de le finir. Plus de Roi, j' n'en voulons plus. Vive la Liberté : assurez nous la, c'est notre plus grand trésor. Les obstacles que vous y rencontrerez ne feront qu'augmenter notre reconnaissance; j'apprendrons à nos petits enfans que c'est à vous que j' la devons, et leurs premiers accents seront de crier avec nous : Vive la nation, Vive les députés de la Montagne à la Convention. Quand j' pensons que ce père Duchesne qu'on nommoit Hébert, et bien d'autres que j' ne connoissons pas, ont voulu vous assassiner tous et nous faire périr avec vous, en ne se réservant que les aristocrates; ah les monstres ! Ils nous auroient écorchés tout vifs., mais grâces à vos soins; rien n' vous échappe, la mèche a été découverte, et j' pouvons dire l'avoir échappé belle. J'avons bien été trompé par ces yeux-là; j'entendions crier la grande colère du père Duchesne; je l' croyons bon patriote : j'nous écrasions pour acheter et lire ses papiers : avec ses B..., ses f..., il nous jetoit de la poussière aux yeux. Aussi, depuis que vous l'avez démasqué, je l'avons guillotiné chacun dans notre cœur. Mais en voilà assez de dit sur lui et ses complices. Leurs noms nous sont odieux; l'idée seule nous en fait horreur; il faut les vouer à une éternelle exécution.

Continuez, Citoyens Représentans d'un peuple qui vous chérit et qui répond de vous sur sa tête. Ne vous laissez pas de chercher tous les coupables; et qu'aucun n'échappe à l'échafaud qui les attend.

Comme j' n'oserons plus nous fier à tous ces papiers qui courent; je n' sommes plus sûrs que d'vous; j' vous demandons le Bulletin de la Convention, et j' serons certains de n' plus être trompés. J'avons envoyé tous nos enfans pour faire la chasse à nos ennemis du dehors, il ne reste presque plus que nous. Eh bien, si vous avez besoin de nos bras pour vous défendre, parlez, représentans, une moitié de nous restera pour la culture des terres, et l'autre moitié volera à votre secours.

J'avons fourni des couvertures pour nos frères d'armes à la Commune de Crécy, notre chef-lieu de canton; j'avons contribué avec elle et les autres communes du canton à l'équipement de deux cavaliers jacobins. J' vous députons aujourd'hui un de nos concitoyens, bon sans-culottes, le citoyen Bingant, pour vous présenter de notre part, la quantité de cent quinze chemises et une somme de trois cents livres en assignats. C'est le moins que j' devons surtout à nos frères d'armes, blessés en nous défendant. Quand j' pourrons faire mieux, je ne nous ferons pas tirer l'oreille.

Quant à vous, Représentans, c'est sur vous que j' nous reposons pour la prompte et sévère punition des traîtres. Reposez-vous sur notre courage à défendre la patrie, et sur notre zèle pour l'observation des loix. Accordez-nous l'envoi de notre Bulletin, et vous aurez un surcroît de droit à notre reconnaissance. S. et F. Vive la Nation, Vive la République, Vive les députés de la Montagne (1) (*Applaudissemens.*)

(1) C. 296, pl. 1006, p. 18. Original daté du 10 germ. et signé : « GIBERT (*comm.<sup>re</sup>*), LONNIER (*maire*), J. CHOBERT, J. DUMONT, FROMONT (*off. mun.*), REGNIER (*agent nat.*), GIBERT (*off. mun.*), L. AN-

**Le président répond, invite le pétitionnaire à la séance (1).**

LE PRESIDENT.

« Le langage naïf que vous venez de faire entendre dans cette enceinte est celui de la bonne, de la simple nature. Les sentimens qu'il renferme honorent votre cœur, votre patriotisme. Respectables et utiles habitans des campagnes, c'est au milieu de vous qu'on trouve le bonheur, qu'on rencontre les mœurs douces et simples qui caractérisoient nos bons aïeux. Oui, citoyens, des hommes, un instant couverts du patriotisme, ont osé conspirer contre la liberté; ils vouloient anéantir la sainte égalité et faire égorger les plus anciens défenseurs du peuple, mais la Convention étoit là; elle a levé la mesure populaire, et les ennemis de la République ont bientôt expié leurs forfaits sur l'échafaud. Il en sera de même de tous ceux qui, préférant leur intérêt particulier à l'intérêt général, voudroient retarder la marche de la révolution.

Non, citoyens, nous vous le promettons, jamais, il n'y aura en France, ni rois, ni dictateurs, ni triumvirat; nous sommes tous armés d'un poignard pour leur percer le sein.

La Convention nationale a déclaré que la vertu et la probité étoient à l'ordre du jour. Elle charge les sociétés populaires d'être les apôtres de cette belle doctrine. Elle ne pouvoit remettre cette imposante mission dans des mains plus dignes.

Ce ne sont pas de vains mots que ceux prononcés par ce décret mémorable.

Nous ne vous dissimulons pas qu'il y aura des charlatans en vertu, comme il s'en est trouvé en patriotisme; mais nous les démasquerons. Ce n'est pas seulement dans de pompeux discours, dans un costume négligé, que se trouvent la vertu et la probité, mais bien dans les bonnes actions. L'homme vertueux, c'est le bon père, le fils respectueux, l'époux tendre, l'ami sincère et le bon citoyen; servir son pays, savoir lui sacrifier sa vie, sa fortune, soulager les malheureux, être fidèle à ses engagements, ne jamais s'écarter des bases de la morale la plus sévère, faire du bien avec modestie : voilà la probité, la vertu que la Convention nationale a mise à l'ordre du jour (*Applaudissemens réitérés*).

La Convention applaudit aux sentimens que vous venez de manifester, et vous invite à sa séance (2).

**La Convention décrète mention honorable, insertion au bulletin, ainsi que de la réponse du président (3).**

toine GIBERT, Ambroise GENTY, Cl. ROBERT, CADELLE, J. DUCHARSIE (*off. mun.*), GIBERT, BINGANT, J. GIBERT, C.P. PAULÉ, J. TIOUBLE, A. RAOUL, P. LEFÈVRE, VOELLE (*greffier*). Mention dans *M.U.*, XXXVIII, 214; *Mon.*, XX, 111; *J. Mont.*, n° 140; *Ann. patr.*, n° 457; *B<sup>in</sup>*, 13 germ.; *Débats*, n° 559, p. 198.

(1) P.V., XXXIV, 320 et XXXV, 110.

(2) C 296, pl. 1006, p. 18. *M.U.*, XXXVIII, 215; *Mon.*, XX, 111; *J. Mont.*, n° 140; *F.S.P.*, n° 215; *Ann. patr.*, n° 457; *B<sup>in</sup>*, 13 germ.; *Débats*, n° 559, p. 199-200.

(3) P.V., XXXIV, 320.